CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

---

24 octobre 2009

8. ORGANISATION ET REFORME DE L'ETAT

Vœu présenté par **8.1 COMMUNE DE TUFFE**

Thème **Insécurité.**

Question

La présence de la gendarmerie de proximité est moins perceptible auprès des citoyens pour les problèmes de petite délinquance.
Par contre, les gendarmes sont plus présents pour les contrôles routiers.
L'insécurité grandit en milieu rural au vu des chiffres de la délinquance.
Donne-t-on vraiment les moyens nécessaires ?
La gendarmerie subit-elle la politique de réduction des effectifs de la fonction publique ?

Réponse

1. Les chiffres des Accidents – Tués – Blessés en Sarthe pour l'année 2009 montrent une nette augmentation depuis 2002. Cette hausse inquiétante n'est pas isolée puisque d'autres départements la subisse également . Elle est surtout constatée depuis le mois de juin.
   La première analyse des causes montre un relâchement du comportement des conducteurs avec notamment 30% des accidents imputables à un non respect des priorités.
   Les causes liées aux conduites addictives (alcool et/ou stupéfiants) et à la vitesse sont en baisse par rapport à 2008.
   Il n'y a pas de points noirs en Sarthe concernant les accidents, aussi l'action de la gendarmerie s'inscrit-elle en particulier dans les créneaux pendulaires de migration de la population (07h-09h et 17h-21h), plages horaires dans lesquelles se produisent 1 accident sur 2.
   La présence visible des forces de l'ordre ("la peur du gendarme") permet de lutter efficacement contre les comportements excessifs et rassure les autres usagers. La répression s'exerce en toutes circonstances avec discernement et est dirigée vers les infractions génératrices d'accidents ou aggravantes.
   La révision générale des politiques publiques impacte également la Gendarmerie nationale et plus particulièrement les unités spécialisées en sécurité routière, qui s'adapte donc pour maintenir et renforcer son efficacité.

2. Depuis la mise en place des communautés de brigades en 2003, la délinquance générale comme celle de proximité ont régulièrement régressé, notamment sur la COB de LA FERTÉ BERNARD, avec une diminution de 15 % de la délinquance générale et de 29 % de la délinquance de proximité entre 2004 et 2008.
   Cette année, plus difficile, ne traduit pas d'insécurité pour autant sur ce secteur rural puisqu'on observe une stagnation dans les 2 domaines (au 13/10/2009 : -0,5 % pour la délinquance générale et +0,6 % pour la délinquance de prioximité).
   Depuis le début de l'année 2009, sur la commune de TUFFE, la "petite délinquance" est identique à l'année dernière.

   Inscrite dans le souci d'une meilleure efficacité, la mise en place des COB a notamment permis de pouvoir occuper le terrain plus fréquemment et de concentrer davantage de moyens sur un phénomène ou événement particulier. Le recentrage sur le cœur de métier, voulu par la RGPP, n'a pas engendré de suppression de postes opérationnels dans les unités territoriales du nord Sarthe mais demande une concentration des efforts et des moyens sur les missions essentielles de la gendarmerie, parmi lesquelles la sécurité publique et la sécurité routière.

CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

---

24 octobre 2009

8. ORGANISATION ET REFORME DE L'ETAT

Vœu présenté par **8.2 COMMUNE DE SOULITRE**

Thème **D.D.E.A.**

Question

La pertinence et la légitimité des communes résident notamment dans la forte implication citoyenne lors du vote de ses représentants et de son maire. Cette implication, rarement égalée par d'autres scrutins, et la proximité du citoyen la déterminent comme une cellule vitale du fonctionnement démocratique de notre pays.

La taille modeste des communes a pour corollaire un défaut de moyens (techniques et/ou financiers) que l'Etat (mais aussi le département, premier partenaire des communes) compense (nous n'osons et n'espérons pas à avoir à écrire compensait) partiellement par une aide organisationnelle, technique et financière au profit d'un nécessaire équilibre territorial.

Les différentes réformes de l'Etat dans la cadre de la RGPP conduisent de manière très lisible à un désengagement au détriment des soutiens précités d'autant que la réforme territoriale en chantier s'inscrit dans une décrédibilisation de l'échelon communal.

Nous souhaitons connaître le devenir des services d'aides (SATESE, …) dont bénéficient les communes et la position du département quant à son rôle de partenaire des communes qui le composent.

ꕥ

Réponse

S'agissant de l'aide de l'Etat, l'assistance fournie aux communes et EPCI par la DDEA de par la loi n'a pas été remise en cause par la RGPP à ce jour, qu'il s'agisse de l'instruction des permis de construire, ou de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT - aide à la gestion de la voirie communale et conseil en aménagement & habitat). Ainsi, les conventions ATESAT vont être renouvelées, pour les communes et EPCI éligibles qui le souhaitent, pour la période 2010-2012.

Les élus qui souhaiteraient se doter de services techniques intercommunaux peuvent néanmoins solliciter les conseils de la DDEA notamment pour la voirie.

ꕥ

Réponse du Conseil général

Le principe d'intervention des SATESE auprès des communes rurales est inscrit dans la loi sur l'eau de décembre 2006 et a été traduite par un décret en date de décembre 2007.
Le rôle du SATESE est un accompagnement technique des communes rurales éligibles, notamment dans le domaine de l'assainissement collectif.

Ce principe n'est, à ce jour, pas remis en cause. Seul pourrait évoluer, en fonction notamment du partenariat de l'Agence de l'eau (prévu jusqu'en 2013 pour l'instant), le coût de la prestation facturée aux communes.

ꕥ